

## PROTOCOLE SANITAIRE COVID19

pour l'association « Dance With Rosa »

2020/2021

A COMPTER DU  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020



**PORT DU MASQUE  
OBLIGATOIRE**  
DANS LES ESPACES PUBLICS

Afin de protéger les adhérents et les profs, la reprise et déroulement des activités se feront dans le respect des règles sanitaires.

En vous inscrivant, vous vous engagez à respecter le protocole sanitaire mis en place au sein des équipements sportifs :

- **Port du masque obligatoire dans l'établissement sauf pendant l'activité sportive.** Chaque adhérent, devra apporter son propre masque. (Sans masque, l'accès vous sera refusé)



- **Utilisation du gel hydro alcoolique mis à votre disposition à l'entrée du complexe dans le hall, et les élèves devront se munir de leur propre flacon de gel hydroalcoolique à mettre en début de chaque séance à l'intérieur de la salle de danse.**



- **Respecter le sens de circulation, pour circuler dans le couloir.** Attention, **LES PARENTS : ne seront pas autorisés à rester stagner dans le couloir.** Au début du cours, ils pourront accompagner leur enfant devant la porte, mais **INTERDICTION DE RENTRER DANS LA SALLE DE DANSE !!**



A la fin du cours, les parents devront attendre à l'extérieur du complexe sportif pour récupérer leurs enfants. Ils ne seront pas autorisés à rentrer à l'intérieur. (Ceci afin d'éviter le regroupement dans le couloir et dans le hall.)



- **Respecter la distanciation sociale d'au moins 1 mètre** entre chaque personne dans le couloir, sanitaires, **ET DANS LES VESTAIRES....**

A l'intérieur de la salle de danse, la distanciation sociale sera de 2 mètres. Nous mettrons des plots afin d'aider les élèves à respecter cette règle.



**Chaque adhérent devra se munir de sa propre bouteille d'eau !!!**

Afin d'éviter les circulations d'élèves dans le couloir, **les élèves ne seront pas autorisés à sortir du cours pour aller boire.** Merci donc de bien penser à prévoir des bouteilles pour vos enfant !!! (→Préparer un sac à dos spécial pour la danse : avec bouteille et 2<sup>e</sup> paire de chaussures propres)



**La deuxième paire de chaussures est obligatoire pour accéder à la salle de danse.** La paire utilisée à l'extérieur, devra être déposée devant la salle de danse ou dans les vestiaires. Pour les 7-10ans, obligations d'avoir des chaussons de danse.

(Les élèves qui n'auront pas de 2<sup>e</sup> paires de chaussures, danseront en chaussettes !!)

Les masques/mouchoirs usagers devront être jetés dans les poubelles dédiées et non abandonnés ou déposés sur un autre support.

En cas de symptômes, l'adhérent devra prévenir les responsables de l'association !! Après 14 jours d'isolement, il devra fournir une attestation de reprise par son médecin traitant avant de pouvoir reprendre les activités de l'association.